

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 251

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne
Hebdomadaire romand
No 251 29 novembre 1973
Dixième année
Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard
Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1974: 38 francs
Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

251

Domaine public

Beaucoup d'agitation dans les marmites cantonales, à l'occasion des prochaines élections au Conseil fédéral. A Genève, plusieurs dizaines de personnalités politiques, universitaires, militaires et des milieux économiques publient une déclaration de soutien à un candidat genevois. A Lausanne, on renâcle devant l'éventualité d'une absence vaudoise à Berne ; le pays de Vaud est traditionnellement représenté au gouvernement fédéral. Les Soleurois sont marris d'être évincés de la course, eux qui présentaient deux candidats « de valeur ». Les petits cantons de la Suisse centrale ont tiré leur épingle du jeu, en favorisant la désignation d'un candidat démocrate chrétien tessinois, qui, pensent-ils, défendra au mieux leurs intérêts.

Floraison de lettres de lecteurs dans les journaux cantonaux, qui viennent appuyer ces revendications toutes plus justifiées les unes que les autres. Décidément, la vie politique suisse a de la peine à franchir le cap du XXe siècle. A croire que les antagonismes du siècle passé sont toujours présents. Comptes d'épicier à l'appui — voyez mon importance démographique, remarquez mon absence du gouvernement depuis un demi-siècle — chacun pose ses exigences.

Mais enfin, est-ce que la présence d'un Bonvin au Conseil fédéral a empêché l'application uniforme des arrêtés conjoncturels ? Est-ce que la présence d'un Gnaegi à Berne a empêché la suppression de la cavalerie ? Cet esprit cantonaliste étroit, ce « Kantönligeist », n'a aucun rapport avec la défense du fédéralisme, même si le choix de telle ou telle personnalité peut avoir son importance (voir DP 250 et l'éditorial intitulé « L'axe Kloten-Cointrin »).

La réalité helvétique d'aujourd'hui, c'est un développement économique inégal entre les régions, des ressources mal réparties entre les cantons ; c'est le renforcement de pôles de croissance bien localisés, accompagnés de mouvements migratoires qui vident lentement mais sûrement certains

cantons de leur population. Que devient le fédéralisme dans ces conditions ? Est-ce que la présence d'un homme de tel ou tel canton au Conseil fédéral va remédier à cette situation ?

Cette évolution, c'est le pouvoir économique qui la détermine ; c'est la loi du profit, c'est l'économie de marché qui modèlent le visage du pays. Ce pouvoir n'a que faire du fédéralisme ; faut-il rappeler que les grandes organisations économiques se sont constituées au niveau national au siècle passé déjà, avec des secrétariats permanents et des subsides de l'Etat ? Alors que les partis politiques n'étaient même pas structurés au plan suisse.

Les controverses autour des élections de décembre sont aussi l'occasion de faire valoir les spécialistes des bruits de couloirs fédéraux, en mal de grandes émotions électorales qui caractérisent les pays voisins.

La défense du fédéralisme, elle, doit passer par une mise en question radicale de la rationalité économique qui nous gouverne. Et non pas par des sempiternelles et bornées (au sens propre) querelles de représentation. Mettez sept Uranais au Conseil fédéral : le changement ne sera guère important. Le problème, ce n'est pas de trouver des hommes, mais une volonté politique. Les partis emprisonnés dans leur cantonalisme pourront-ils encore sauver le fédéralisme ?

DANS CE NUMÉRO

Pp. 2/3 : La « conscience de la jeunesse du monde » vue par des enquêteurs dépêchés dans onze pays ; p. 3 : Tessin : Un candidat insaisissable ; pp. 4/5 : Révision de l'assurance maladie et accidents : « Oui » au droit à la santé ; p. 5 : L'unité pour le Chili ; p. 6 : Que savons-nous de la Suède ? — Socialisme et entreprise ; pp. 5/6 : Fribourg : Une sainte alliance incongrue face à l'Université ; p. 6 : La semaine dans les kiosques alémaniques ; p. 8 : Hôpitaux genevois : Le prix d'un marchandage.